

Règlement de la course

ARTICLE 1 : Respect du règlement

Dans le cadre des trails de la Loco du Trieux, les coureurs en s'engageant reconnaissent avoir pris connaissance et à respecter sans restrictions le règlement ci-dessous.

En s'inscrivant sur une des courses, les coureurs dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale et civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourraient survenir avant, pendant et après l'épreuve du dimanche 22 mars 2020.

- L'organisateur :

Trieux Aventures

Rue de Kergillouard

22270 PLOUMAGOAR

- Contact :

Bernard OLLIVO (coprésident)

8 Traou Feunten

22200 GRACES

06 52 09 53 45 / www.lalocodutrieux.com

ARTICLE 2 : Les épreuves

Cette manifestation comprend trois courses inscrites au calendrier FFA du cdchs COTES D'ARMOR.

Les profits de cette course sont reversés à la PLB au profit de la lutte contre la mucoviscidose.

Deux courses en boucle chronométrées sont proposées : départs et arrivées sur le site du lycée du Restmeur à Pabu

Le Tortillard :13km (D+ 200m) départ à 9h45 course ouverte aux coureurs licenciés ou non nés en 2004 et avant.

La Loco du Trieux : 25km (D+ 450m) départ à 9h30 course ouverte aux coureurs

licenciés ou non nés en 2002 et avant.

Le petit train:8 km(D+ 100m) départ 10h course ouverte aux coureurs licenciés ou non nés en 2004 et avant étant un circuit découverte **n'est pas classé et ne compte pas au challenge de la solidarité**

Les parcours proposés sont entièrement balisés et ne nécessitent pas l'utilisation d'une carte.

Les épreuves se déroulent en une seule étape et imposent aux coureurs une certaine prise en charge d'eux-mêmes

Conditions d'inscription

Tarifs des deux courses : 8€ en préinscription pour le tortillard et la loco ,et 5€ pour le petit train sur le site lkinoa.com ou par courrier chez Mahé François, 5 Kergabel 22170 Lanrodec jusqu'au 16 mars minuit (l'organisateur peut à tout moment fermer le site d'inscription).

Passer cette date les inscriptions se feront sur place jusqu'au départ des courses avec une majoration de 2 € sauf pour le petit train qui reste au tarif de 5€

Le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site www.lalocodutrieux.com et un certificat médical en règle accompagneront le règlement (chèque à l'ordre de Trieux Aventures).

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Il ne sera effectué aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Une autorisation parentale est obligatoire pour tous les inscrits mineurs.

ARTICLE 3 : Certificat médical ou licence

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera au regard de l'article L.231-3 du code du sport que les participants sont :

Titulaire d'une licence d'athlétisme de la FFA valide à la date de la course

Ou pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical (ou sa photocopie) de non contre indication de la course à pied en **compétition** datant de **moins d'un an**

à la date de la course.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Les inscriptions sur internet ne seront validées qu'après vérification par les organisateurs du document joint.

Attention : la responsabilité des organisateurs étant engagée, aucun dossard ne sera remis en cas de non présentation des documents demandés (cf ci-dessus)

Article 4 : Sécurité des participants

Les coureurs s'engagent à n'emprunter que le parcours balisé et uniquement le jour de la course pour les parties privées mises gracieusement à leur disposition.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment, en cas de mauvais temps, ou pour tout autres raison qui pourraient mettre en danger les coureurs.

Les participants doivent respecter le code de la route et suivre les instructions des signaleurs qui seront repérables au gilet sécurité qu'ils porteront et du piquet de signalisation type K10 conforme au règlement préfectoral. Ces mêmes signaleurs seront en possession des numéros de téléphone des responsables de la course ainsi que celui du médecin de la course et des différents arrêtés de circulation

Tout coureur se montrant insultant ou menaçant à l'égard des bénévoles ou de l'organisation se verra immédiatement retiré son dossard et disqualifié de la course.

Une assistance médicale sera assurée par un médecin, un poste de sécurité civile présent sur le site, ainsi que par un équipage d'ambulance.

Les coureurs autorisent les secours à leur donner les soins médicaux nécessaires et de les transférer au centre hospitalier si nécessaire.

La non acceptation de ce dernier point entrainerait un retrait de dossard et une disqualification de la course.

Un état physique ou psychique jugé inadapté à la poursuite de l'épreuve entrainerait un retrait de dossard et un arrêt immédiat du coureur.

Article 5 : Environnement

Les coureurs ainsi que tous les différents acteurs de la course s'engagent à respecter la propreté des sites et à déposer leurs déchets (gels, emballages plastiques...) aux lieux de ravitaillement ou des poubelles seront mises à leur disposition. L'organisation s'engage à remettre les parcours en état après la course.

Article 6 : Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance RC de l'organisateur souscrite auprès de Groupama. La responsabilité de l'organisation ne serait, en aucun cas être engagée en cas de vol, perte ou détérioration de tout objet, matériel ou autres quels qu'ils soient.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les non licenciés doivent s'assurer individuellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de défaillance physique d'un coureur avant, pendant et après la course.

Article 7 : Droit à l'image

De part leur participation aux courses de la Loco du Trieux, les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'évènement à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, images prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.